

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2015 A 19 H**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire
Madame PRUDHOMME
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et LECOCQ

Etaient absents excusés : M. BEURAIN ayant donné pouvoir à M. DELASSUS
Mme COLOMBIN ayant donné pouvoir à M. PIETERS
Melle COLOMBIN ayant donné pouvoir à Mme PRUDHOMME

Etait absente : Mme MONCOMBLE

Secrétaire de séance : Madame PRUDHOMME

Monsieur DUPUIS ouvre la séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 Avril 2015

Le compte-rendu de la réunion du 30 Avril 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Délibération sur le devis de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE pour la modification de la couleur intérieure de l'ensemble de la porte d'entrée de la salle multi-activités

Monsieur DELASSUS présente le devis de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE concernant la modification de la couleur intérieure de l'ensemble de la porte d'entrée de la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient ledit devis pour un montant H.T. de 500,00 Euros, soit 600,00 Euros TTC.

POUR : 9 dont 3 pouvoirs

3) Délibération sur avenant de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE

Monsieur DELASSUS présente à l'Assemblée l'avenant de l'Entreprise MENUISERIE DE L'HALLUE concernant la modification de la couleur intérieure de l'ensemble de la porte d'entrée de la salle multi-activités, à savoir :

- **Avenant N° 1** :
Montant initial du marché : 24 110,53 Euros HT soit 28 836,19 Euros TTC
Montant de l'avenant : + 500,00 Euros HT soit + 600,00 Euros TTC
Nouveau montant du marché : 24 610,53 Euros HT soit 29 436,19 Euros TTC

POUR : 9 dont 3 pouvoirs

4) Délibération sur devis concernant travaux de sécurisation routière dans le village

Monsieur DELASSUS expose au Conseil Municipal les devis reçus concernant des travaux de sécurisation routière dans le village : aménagement d'accotement, achat et pose de panneaux de signalisation dans le village (devis retenus par la Commission Voirie sur le critère de prix).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis suivants :

- SARL JLNP pour l'aménagement d'accotement dangereux pour la circulation Rue du 8 Mai 1945 pour un montant H.T. de 1 900,00 Euros, soit 2 280,00 Euros TTC.
- Société SIGNATURE pour l'achat et la pose de divers panneaux de signalisation pour un montant H.T. de 4 612,44 Euros soit 5 534,93 Euros TTC.

POUR : 9 dont 3 pouvoirs

5) Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police et au titre du dispositif IDEAL 2012-2015 pour les travaux de sécurisation routière dans le village

Monsieur DELASSUS présente le projet de sécurisation routière pour les rues communales du village et rappelle les devis qui ont été retenus par le Conseil municipal :

- SARL JLNP pour l'aménagement d'accotement dangereux pour la circulation Rue du 8 Mai 1945 pour un montant H.T. de 1 900,00 Euros, soit 2 280,00 Euros TTC.
- Société SIGNATURE pour l'achat et la pose de divers panneaux de signalisation pour un montant H.T. de 4 612,44 Euros soit 5 534,93 Euros TTC.

OBJET :

- Aménagement d'accotement dangereux pour la circulation Rue du 8 Mai 1945.
- Achat de divers panneaux de signalisation pour la sécurité dans le village.

COUT PREVISIONNEL GLOBAL :

- 6 512,44 Euros H.T. soit 7 814,93 Euros TTC

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL FAISANT APPARAITRE LE MONTANT DES AIDES SOLLICITEES :

- Répartition du produit des amendes de police : 30 % de 6 512,44 soit	1 953,73 Euros
- IDEAL 2012-2015 : 20 % de 3 183 Euros (reste de l'assiette subventionnable), soit	637,00 Euros
- Participation de la Commune : (dont TVA : 1 302,49)	5 224,20 Euros

TOTAL TTC	7 814,93 Euros

L'ECHEANCIER DE REALISATION DES OPERATIONS

- Début des opérations : Une fois les subventions accordées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet présenté,
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la répartition du produit des amendes de police de 1 953,73 H.T., la subvention représentant 30 % d'un montant d'opération de 6 512,44 Euros H.T.,
- Sollicite du Conseil Général de la Somme l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif IDEAL 2012-2015, de 637 Euros, la subvention représentant 20 % d'un montant de 3 183 Euros H.T. (reste de l'assiette subventionnable),
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions relatives au projet et l'autorise à signer tout document relatif au bon déroulement de ce dossier.

L'assemblée sera systématiquement informée du suivi dudit dossier et des démarches effectuées.

Monsieur le Maire atteste le non-commencement des opérations et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier soit déclaré et réputé complet.

POUR : 9 dont 3 pouvoirs

6) Délibération sur devis concernant l'achat de matériaux pour la réfection du toit de la hutte communale louée à l'Association de Chasse au Marais

Monsieur DELASSUS présente au Conseil Municipal une photo du toit endommagé de la hutte communale louée à l'Association de Chasse au Marais et expose les devis reçus concernant l'achat de matériaux pour la réfection dudit toit. Il rappelle que la Commune, en tant que propriétaire, prend en charge les matériaux et l'Association les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis suivants :

- Société ROGERBOIS pour un montant H.T. de 1 047,60 Euros, soit 1 257,12 Euros TTC pour la charpente.
- Société PROFILBAT pour un montant H.T. de 799,70 Euros, soit 959,64 Euros TTC pour la couverture.

POUR : 9 dont 3 pouvoirs

7) Informations et questions diverses

- Monsieur DELASSUS informe le Conseil que la Commission Voirie a décidé d'établir une convention avec l'Entreprise DELORY de PICQUIGNY pour le déneigement des rues communales pendant la période hivernale, pour un montant de 40 Euros de l'heure.
- Monsieur LECOCQ signale qu'une haie, Rue du 8 Mai 1945, face à la propriété de Madame DUTOICT empiète sur le trottoir et en rend l'accessibilité impossible. Monsieur DELASSUS précise que ladite haie appartient à la Commune et qu'elle sera arrachée l'année prochaine.
- Madame PRUDHOMME demande :
 - . si les clés des bungalows et toilettes du terrain de jeux sont en mairie pour l'accessibilité lors des festivités.
Monsieur DELASSUS répond que oui et informe le Conseil que Monsieur MENDES a réparé la fuite d'eau au bungalow (tuyaux détériorés) et changé la cuvette des toilettes qui était fendue, ceci à cause du gel, l'ASCB n'ayant pas purgé.
Monsieur DUPUIS va réunir la Commission «Jeunesse – Sport – Culture et Loisirs » pour établir une nouvelle convention avec l'ASCB,
 - . si la salle multi-activités sera terminée pour la fête de Noël. Monsieur DELASSUS précise qu'il est impossible de se prononcer tant que la commission de sécurité ne soit passée.
- Monsieur DUPUIS informe le Conseil que le paratonnerre de l'église a été contrôlé par une Société et que le rapport est défavorable. Une contre-expertise va donc être faite.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 20 h 15.